



FRPPR NOUVELLE-AQUITAINE

COMMUNIQUE DE PRESSE

LES PROPRIETAIRES PRIVES RURAUX DE NOUVELLE-AQUITAINE EN ASSEMBLEE GENERALE

Les Présidents des syndicats départementaux de la propriété privée rurale de Nouvelle-Aquitaine se sont retrouvés en assemblée générale le 11 Décembre à Angoulême autour du Président de la Fédération régionale, Hervé de MONVALLIER, et de leur Président national, Bruno KELLER, venu faire le point sur les travaux en cours au niveau national et s'informer des problèmes spécifiques rencontrés dans les départements de notre grande région.

Le point a été fait sur les prochaines élections des Chambres d'agriculture. Même si les propriétaires regrettent de n'avoir plus qu'un siège alors qu'ils sont de loin les plus grands financeurs des chambres, la grande majorité des départements va déposer une liste sous la bannière de « La Propriété privée rurale ». Tous les départements font part des problèmes rencontrés par les propriétaires pour s'inscrire sur les listes électorales et dénoncent le fait que les propriétaires par ailleurs exploitants retraités ont d'office été basculés sur le collège des anciens exploitants sans en être informés alors qu'ils avaient fait le choix en 2019 de figurer sur la liste des propriétaires et usufruitiers.

Le Président Keller a exposé tous les canaux d'information que la fédération nationale met à disposition des syndicats départementaux, en particulier les webinaires récemment mis en place et animés par les juristes de la fédération qui sont très appréciés.

Après un large tour des dossiers nationaux en cours, les présidents départementaux ont ensuite évoqué les problèmes qu'ils rencontrent sur le terrain :

-ils sont unanimement inquiets du déploiement de la fibre optique en aérien. La responsabilité de chacun doit être clairement définie en cas de sinistre due à des chutes de branche ou d'arbre, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

-L'arrachage des vignes dans le secteur du Cognac pose des problèmes entre bailleur et preneur.

-La plantation de haies doit faire l'objet de rapports bien définis entre bailleur et preneur. D'une manière générale, les propriétaires ruraux ont la volonté de s'impliquer dans tout ce qui touche à la biodiversité car ils en sont les premiers gardiens.

-Le schéma régional des structures sur lequel s'appuie les autorisations d'exploiter amène à des aberrations, en particulier à des démantèlements d'unités économiques existantes, ce qui n'est pas acceptable.

Suite aux débats avec le président Keller, les présidents et administrateurs de syndicats départementaux présents sont repartis avec la satisfaction d'avoir une fédération nationale active et à leur écoute.

Contact : Hervé de Monvallier

06 07 91 61 26

herve.de-monvallier@wanadoo.fr